

nos
GÉANTES**IDOLA ST-JEAN**
1879-1945

Situer dans le temps et dans l'espace

Idola Saint-Jean est née le 19 mai 1879 à Montréal. Elle est la fille d'Edmond Napoléon Saint-Jean, un avocat criminaliste, et d'Emma Lemoyne. Cette jeune fille de la bourgeoisie canadienne-française suit un parcours hors du commun pour l'époque. Elle choisit de faire carrière au théâtre et fréquente la classe de Julia Bennati. Au début du XX^e siècle, elle joue dans quelques pièces de théâtre à Montréal et à Québec. Demeurée célibataire toute sa vie, Idola Saint-Jean est décédée à Montréal le 6 avril 1945.

Question 1

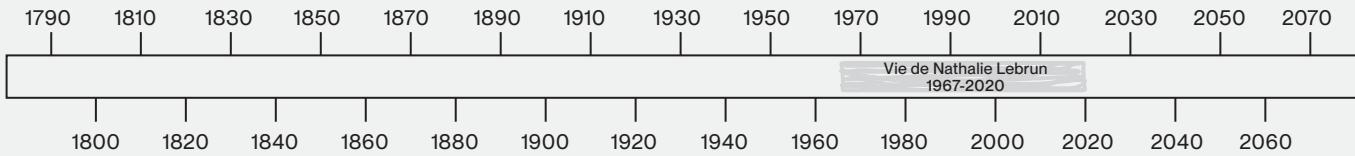
Sur la carte suivante, encercle la ville de Montréal.



Question 2

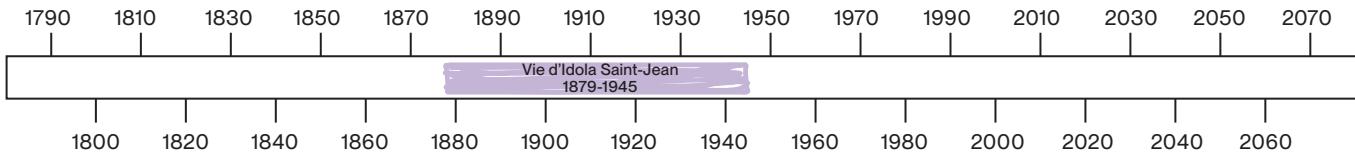
Sur la bande du temps suivante, trace la durée de la vie d'Idola Saint-Jean.
Tu peux colorier par-dessus les lignes verticales.

Exemple : Vie de Nathalie Lebrun : 1967-2020



→ Réponse

Vie d'Idola Saint-Jean : 1879-1945



Question 3

En recourant à la section du cahier d'apprentissage **Périodes** correspondant à l'époque d'Idola Saint-Jean, choisis et place en ordre chronologique sur les lignes qui suivent trois événements qui sont contemporains de sa vie (événement, année).

→ Réponse

Tous les événements contemporains de la vie d'Idola Saint-Jean sont recevables.

Déterminer des changements et des continuités

Question 4

Pour chacun des documents suivants, relève un élément de continuité dans la vie professionnelle d'Idola Saint-Jean.

Document 1

Idola Saint-Jean suit un parcours hors du commun pour l'époque. Elle choisit de faire carrière au théâtre et jouera à Montréal et à Québec. Au décès de son père, en 1900, elle poursuit ses activités théâtrales et, après un séjour en France, elle est embauchée pour enseigner la diction et la littérature française aux étudiants de l'Université McGill, en 1906.

Document 2

Idola Saint-Jean a enseigné pendant plus de 40 ans l'élocution et la diction au Monument-National, ce qui lui a valu d'être qualifiée de « gardienne de la langue française » par *La Revue moderne*. Elle a en outre publié *Récitations enfantines, Récitations pour les élèves du cours supérieur de diction française* (1917) et *Morceaux à dire* (1918).

→ Réponse

Document 1: Au décès de son père en 1900, elle poursuit ses activités théâtrales...

Document 2: Idola Saint-Jean a enseigné pendant plus de 40 ans l'élocution et la diction au Monument-National...

Mettre en relation des faits

Question 5

Chacun des documents suivants fait ressortir un domaine social dans lequel s'est impliquée Idola Saint-Jean. Dans le tableau ci-dessous, inscris le numéro du document correspondant au domaine dans lequel elle s'est impliquée.

Document 1

En 1927, Idola Saint-Jean fonde l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec. Elle utilise toutes les tribunes disponibles (la radio, la revue *La Sphère féminine*, ses chroniques dans *The Montreal Herald*) pour dénoncer l'infériorité juridique, financière et politique des femmes.

Document 2

Elle commence à militer à la Fédération nationale de la Société Saint-Jean-Baptiste (FNSSJB), puis fait partie, en février 1922, de la première délégation de 400 femmes qui se rend au parlement à Québec pour réclamer le suffrage féminin.

Document 3

En 1930, elle se présente comme candidate libérale indépendante dans la circonscription de Saint-Denis. Même si elle n'est pas élue, cela fait d'elle la première femme québécoise à se présenter à des élections fédérales.

Document 4

Elle est l'une des grandes féministes et des pionnières de la lutte pour le droit de vote des femmes au Québec, aux côtés des Thérèse Casgrain, Léa Roback, Carrie Derick, Caroline Dessaules-Béique et Marie Lacoste Gérin-Lajoie.

Document 5

Dans *Morceaux à dire*¹, une de ses publications, elle écrit : « La langue d'un peuple est un droit naturel et sacré. Soyez toujours les vaillants défenseurs et les gardiens vigilants de la nôtre. [...] La vitalité, la prospérité et la gloire d'une nation ne dépendent-elles pas de la conservation de ses traditions et de sa langue ? »

→ Réponse

Implication sociale d'Idola Saint-Jean	Numéro du document
Gardienne de la langue française	5
Militante au parlement de Québec	2
Dénonciatrice des droits insuffisants des femmes	1
Grande féministe au Québec	4
Femme engagée en politique	3

¹ Voici un autre extrait de *Morceaux à dire* : « Notre langue a été l'expression de notre résistance, et comme notre vivante patrie. Elle a été pour nous un refuge, loin de l'assimilation. Nous sommes français par mille traits de notre caractère mais nous sommes restés français surtout grâce à notre langue. Tu auras beau parler anglais, disait un ouvrier à son compagnon, tu jongleras toujours en français. Voilà notre miraculeuse réalité. C'est un de nos titres de noblesse. Ce sentiment s'accentue depuis peu et il est du meilleur aloi. Par ce verbe qu'une longue tradition a formé, nous sommes d'une ancienne et grande famille, nous participons à une civilisation faite de raison, de clarté, de bon sens. Nous sommes ainsi apparentés. » <https://www.amazon.com/Morceaux-Dire-Classic-Reprint-French/dp/0364134879> Page visitée le 10 janvier 2025.

Dégager des différences et des similitudes

Question 6

Chacun des documents suivants illustre certaines mœurs² à l'époque d'Idola Saint-Jean, par exemple ce que faisaient parfois les enfants au décès de leur père ou bien la mère au décès de son mari.

À l'aide des documents, réponds aux questions suivantes.

Document 1

On note fréquemment l'indépendance d'esprit d'Idola. Elle n'hésite pas à aller à contre-courant de ce qu'on attend d'une femme à l'époque (se marier et devenir mère au foyer).

Document 2

Sa mère, contrairement à la norme de l'époque, ne se remarie pas. Elle cherche plutôt à trouver une bonne place pour sa fille. Idola atteint ses 21 ans quelques semaines après le décès de son père.

Document 3

Elle prend ses responsabilités familiales au décès de son père. Comme fille majeure, elle s'occupe des finances et a à sa charge sa mère et sa tante.

→ Réponse

Les documents indiquent ce qu'a fait la mère d'Idola Saint-Jean au décès de son mari et ce qu'Idola elle-même a fait. Il y a donc plus d'une réponse possible.

a. Quel personnage prend une position différente de celle des autres?

Autant Idola que sa mère prennent une position différente de celle de la majorité des femmes dans une telle situation.

b. Explique en quoi sa prise de position est différente.

Idola fait preuve d'une indépendance d'esprit. Elle n'hésite pas à aller à contre-courant de ce qu'on attend d'une femme à l'époque, c'est-à-dire se marier et devenir mère au foyer. (Document 1) De plus, elle prend ses responsabilités familiales au décès de son père. Comme fille majeure, elle s'occupe des finances et a à sa charge sa mère et sa tante. (Document 3) Enfin, sa mère, contrairement à la norme de l'époque, ne se remarie pas. Elle cherche plutôt à trouver une bonne place pour sa fille. (Document 2)

² Les « mœurs » désignent les usages et les habitudes de vie au sein d'un groupe social. (Wikipédia)

Établir des liens de causalité

Question 7

À l'aide des documents suivants, explique comment les femmes ont obtenu le droit de vote en 1940 au Québec.

Réponds à la question en précisant et en reliant les éléments suivants :

- la situation du droit de vote des femmes au Canada;
- les actions entreprises par Idola Saint-Jean et d'autres pour obtenir le droit de vote;
- le résultat de leurs démarches.

Document 1

Entre 1927 et 1939, 13 projets de loi sont présentés au Parlement de Québec à propos du droit de vote des femmes. En 1939, après l'intervention de Thérèse Casgrain au congrès du Parti libéral, le chef du parti, Adélard Godbout, promet d'accorder le droit de vote aux femmes s'il est réélu. Les Québécoises, à l'exception des Autochtones, obtiennent le droit de vote et d'éligibilité par une loi votée le 18 avril 1940.

Document 2

Le 9 février 1922, une délégation de 400 femmes se rend à Québec pour remettre une pétition de plus de 3 000 noms au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau et assister au débat entourant un projet de loi sur la question du suffrage féminin. Idola Saint-Jean prend la parole à cette occasion pour réfuter les théories des adversaires au droit de vote, qui regroupent la majorité des politiciens et des membres du clergé, mais aussi plusieurs femmes. C'est le début des pèlerinages au parlement, qui auront lieu annuellement de 1926 à 1940.

Document 3

En 1918, les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral. Les Québécoises peuvent donc voter pour une première fois aux élections fédérales en 1921. Cela a pour effet d'amener certaines femmes à vouloir obtenir ce droit au provincial. Des membres de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et du Montreal Council of Women se rencontrent et mettent sur pied le Comité provincial pour le suffrage féminin, coprésidé par Marie Gérin-Lajoie et Anna Lyman. Idola Saint-Jean en devient la secrétaire.

Établir des liens de causalité

→ Réponse

La situation du droit de vote des femmes au Canada avant 1940 :

Les femmes obtiennent le droit de vote en 1918 au niveau fédéral. Cela a pour effet d'amener certaines femmes à vouloir obtenir ce droit au provincial. Le 14 janvier 1922, le Comité provincial pour le suffrage féminin, coprésidé par Marie Gérin-Lajoie et Anna Lyman, est mis sur pied. Idola Saint-Jean en devient la secrétaire. (Document 3)

Les actions entreprises par Idola Saint-Jean et d'autres pour obtenir le droit de vote :

Elles sont nombreuses. Par exemple, le 9 février 1922, trois semaines après la mise sur pied du Comité provincial pour le suffrage féminin (voir document 3), 400 femmes se rendent à Québec pour remettre une pétition de plus de 3000 noms au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau. Idola Saint-Jean prend la parole à cette occasion. C'est le début des pèlerinages au parlement, qui auront lieu annuellement de 1926 à 1940.

Le résultat de leurs démarches :

Entre 1927 et 1939, 13 projets de loi sont présentés au Parlement de Québec à propos du droit de vote des femmes. En 1939, après l'intervention de Thérèse Casgrain au congrès du Parti libéral, le parti dirigé par Adélard Godbout promet d'accorder le droit de vote aux femmes s'il est réélu. Les Québécoises, à l'exception des Autochtones, obtiendront le droit de vote par une loi votée le 18 avril 1940.
